



Compte tenu des problèmes rencontrés régulièrement, aucun dossier incomplet ne sera accepté pour valider l'inscription.

Pour être accepté, il devra comporter impérativement :

- **La fiche d'inscription dûment complétée**
- **La photocopie des vaccins (ou la date du dernier DTPolio)**
- **Le règlement intérieur signé en 2 exemplaires**
- **L'attestation de droits à l'assurance maladie (CPAM)**
- **La cotisation**

Vérification dossier	
<u>Fiche renseignement remplie</u>	
<u>Autorisations parentales signées</u>	
<u>Règlement intérieur signé</u>	
<u>Photocopie attestation de droits</u>	
<u>Vaccins (photocopie ou date du dernier)</u>	

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DES CENTRES D'ANIMATIONS SPORTIVES
(Document à conserver par la famille)

I / PRÉSENTATION

Les centres d'animations sportives sont des lieux de vie de l'enfant. Ils organisent les activités sportives sous une forme collective et agissent en tant qu'entité éducative en alternance avec les autres milieux de vie de l'enfant (famille, école, environnement).

Les centres d'animations doivent favoriser l'éveil, la découverte et l'initiation des enfants aux activités sportives dans un cadre ludique.

La journée en centre d'animations sportives est une période de détente et d'enrichissement différenciée du rythme scolaire par son contenu et sa pédagogie.

II/ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour avoir accès au Centre d'Animations Sportives, les familles doivent avoir procédé à l'inscription de leur enfant auprès de l'Association Sportive Mantaise.

Pour pouvoir fréquenter un centre d'animations sportives, l'enfant doit être scolarisé. Les animations se dérouleront au sein des installations sportives du GPS&O (Grand Paris Seine et Oise).

III/ RECOMMANDATIONS

- Les parents doivent informer les éducateurs sportifs des recommandations liées à la santé de l'enfant.
- Les parents doivent informer les éducateurs sportifs de tout changement concernant leurs coordonnées.
- Chaque enfant devra se respecter, respecter autrui (camarade, personnel, éducateur... etc.), le matériel mis à disposition ainsi que les infrastructures.
- Les parents seront entièrement responsables de toute dégradation commise par leur enfant. Il leurs sera réclamé le remboursement des frais de remise en état.
- Le non-respect des recommandations précitées pourra entraîner une exclusion temporaire, voire définitive de l'enfant sans que les parents puissent prétendre à un remboursement des frais de participation.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (feuille à conserver par la famille)

Je soussigné(e) Madame/ Monsieur.....avoir pris connaissance et accepter la totalité des articles du règlement intérieur ci-joint.

Le.....

Signature :



FICHE D'INSCRIPTION 2018-2019
« MANTOIS SPORTS EN SEINE »

ENFANT

Nom : Prénom :
 Date de naissance : à Sexe : M F
 Adresse : Appt.....
 École fréquentée :
 Sports pratiqués (discipline & club) :

RESPONSABLES LÉGAUX

PÈRE

NOM
 PRÉNOM.....
 ADRESSE.....

 Tél. Domicile : / / / /
 Tél. Bureau : / / / /
 Tél. Portable : / / / /
 Courriel@.....

MÈRE

NOM.....
 PRÉNOM.....
 ADRESSE.....

 Tél. Domicile : / / / /
 Tél. Bureau : / / / /
 Tél. Portable : / / / /
 Courriel@.....

Numéro d'allocataire CAF :

ASSURANCE

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les garanties et montants proposés par l'assurance de l'ASM Insertion souscrite auprès de la MAIF n°2940045 N. Je prends acte de ma possibilité de souscrire à des garanties individuelles supplémentaires à mon appréciation et à ma charge.

Le :

Période de vacances	AUTOMNE Lundi 22 au vendredi 26 octobre Lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre	FIN D'ANNÉE Mercredi 26 au vendredi 28 décembre Mercredi 2 au vendredi 4 janvier	HIVER Lundi 25 février au vendredi 1er mars Lundi 4 au vendredi 8 mars	PRINTEMPS Lundi 22 au vendredi 26 avril Lundi 29 avril au vendredi 3 mai
Montant		20€ la semaine 35€ les 2 semaines		

Date et mode de paiement				
Signature des parents				

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Votre enfant:

- Sait nager : oui non
- A pris des cours : oui non
- Possède un brevet : oui non

AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné.....

représentant légal de l'enfant.....

1 .Photographies

autorise

n'autorise pas

l'association à prendre des photos individuelles et/ou de groupes sur lesquelles figurerait mon enfant lors des activités, pour les diffuser sur tous les moyens de communication tels que le Site Internet, les affiches, les articles de presse, les plaquettes de l'ASM (Association Sportive Mantoise) ou de l'OMS (Office Municipal des Sports), etc.

2. Récupération

autorise

n'autorise pas

mon fils / ma fille à rentrer seul(e) à la maison après les activités à 12h00 et à 17h00.

Si la case « n'autorise pas » est cochée, en l'absence d'un ou des deux parents :

Nom des personnes habilitées à récupérer mon enfant : (Une carte d'identité sera demandée)

Nom : Tél :

Nom : Tél :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je soussigné(e) Madame/ Monsieur.....avoir pris connaissance et accepté la totalité des articles du règlement intérieur ci-joint.

Le.....

Signature :



